Nations Unies S/PV.4003



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-quatrième année

4003e séance

Vendredi 14 mai 1999, à 23 h 35

New York

Président :	M. Dangue Réwaka	(Gabon)
Membres :	Argentine	M. Petrella
	Bahreïn	M. Buallay
	Brésil	M. Moura
	Canada	M. Duval
	Chine	M. Qin Huasun
	États-Unis d'Amérique	M. Burleigh
	Fédération de Russie	M. Granovsky
	France	M. Dejammet
	Gambie	M. Jagne
	Malaisie	M. Hasmy
	Namibie	M. Andjaba
	Pays-Bas	M. van Walsum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Slovénie	M. Türk

Ordre du jour

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998) et 1203 (1998) du Conseil de sécurité

99-85379 (F)

La séance est ouverte à 23 h 35.

Expression de sympathie aux victimes de la crise du Kosovo

Le Président : Au nom du Conseil de sécurité, je voudrais commencer par exprimer mes sincères condoléances aux familles de tous ceux qui ont perdu la vie depuis le début de la crise au Kosovo (République fédérale de Yougoslavie) et aux alentours. Au nom du Conseil, je tiens également à assurer de notre très vive sympathie toutes les victimes de cette tragédie. J'invite maintenant les membres du Conseil à se lever et à observer une minute de silence.

Les membres du Conseil observent une minute de silence.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998) et 1203 (1998) du Conseil de sécurité

Le Président : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Albanie, de l'Arabie saoudite, du Bélarus, de la Bosnie-Herzégovine, de Cuba, de l'Égypte, des Émirats arabes unis, de la Jordanie, du Koweït, du Maroc, du Pakistan, du Qatar, de la République islamique d'Iran, du Sénégal, de la Turquie, de l'Ukraine et du Yémen des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Nestro (Albanie), M. Shobokshi (Arabie saoudite), M. Sychou (Bélarus), M. Sacirbey (Bosnie-Herzégovine), M. Rodríguez Parilla (Cuba), M. Abdelaziz (Égypte), M. Samhan Al-Nuaimi (Émirats arabes unis), M. Nejad Hosseinian (République islamique d'Iran), M. Abu-Nimah (Jordanie), M. Abulhasan (Koweït), M. Zahid (Maroc), M. Kamal (Pakistan), M. Al-Nasser (Qatar), M. Ka (Sénégal), M. Vural (Turquie), M. Yel'chenko (Ukraine) et M. Al-Ethary (Yémen) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président : J'ai reçu une demande datée du 13 mai 1999 émanant de M. Vladislav Jovanović qui souhaite être autorisé à faire une déclaration au Conseil au cours de l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Avec l'assentiment du Conseil, je propose de l'inviter à prendre place à la table du Conseil et à faire une déclaration.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Jovanović prend place à la table du Conseil.

Le Président : J'informe le Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 13 mai 1999 qui se lit comme suit :

> «J'ai l'honneur, en ma qualité de Président du Groupe islamique à l'Organisation des Nations Unies, de demander que le Conseil de sécurité adresse à M. Ahmad Haji Hosseini, Observateur permanent adjoint de l'Organisation de la Conférence islamique auprès de l'Organisation des Nations Unies, une invitation, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, à participer sans droit de vote au débat que le Conseil consacrera au projet de résolution sur la situation humanitaire au Kosovo et aux alentours.»

Cette lettre sera publiée comme document du Conseil de sécurité sous la cote S/1999/522. Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que le Conseil décide d'inviter M. Hosseini en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/1999/517, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Arabie saoudite, l'Argentine, Bahreïn, la Bosnie-Herzégovine, le Brésil, l'Égypte, les Émirats arabes unis, le Gabon, la Gambie, la République islamique d'Iran, la Jordanie, le Koweït, la Malaisie, le Maroc, la Namibie, le Pakistan, le Qatar, le Sénégal, la Slovénie, la Turquie et le Yémen. J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/1999/542, qui contient le texte d'une lettre datée du 6 mai 1999, adressée au Président du Conseil de

sécurité par le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objections, je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Buallay (Bahreïn) (*parle en arabe*) : La situation au Kosovo est le résultat d'une crise : le déplacement d'un grand nombre d'habitants de la région qui sont principalement des Albanais. Ces déplacements ont été causés par des actes de destruction commis par les forces de Belgrade, l'incendie des maisons et des biens des Albanais ainsi que par des actes de terreur, des viols et des assassinats.

Les événements au Kosovo nous rappellent des faits semblables survenus en Bosnie-Herzégovine, ce qui montre que les autorités serbes n'ont tiré aucun enseignement de ce qui s'est passé en Bosnie. La communauté internationale a aidé les Croates, les Serbes et les Bosniaques à obtenir une légitimité internationale, mais les séquelles de la tragédie en Bosnie sont toujours présentes. Les autorités serbes de Belgrade se sont mises à agir avec la même férocité qu'en Bosnie, ce qui a conduit au déplacement d'un grand nombre de personnes dans la région.

L'on est surpris d'entendre que, tout comme en Bosnie, il existe différentes formes de déplacement dans cette situation tragique qui se déroule au Kosovo. En effet, certains se sont réfugiés dans les montagnes et d'autres se sont égarés dans plusieurs secteurs. D'autres sont dispersés dans toute la région. D'autres sont encore dans des zones frontalières et attendent d'avoir la possibilité d'émigrer. D'autres encore sont forcés de se déplacer. Enfin, d'autres sont réfugiés dans les États voisins et au-delà.

Pour citer des chiffres, selon des sources émanant des Nations Unies, il y a près de 840 000 personnes déplacées à l'intérieur de la République fédérale de Yougoslavie et plus de 700 000 à l'extérieur de ce territoire. Leur nombre total dépasse donc 1,5 million sur une population de deux millions d'habitants. Ceci semble être une manière de vider le Kosovo de sa population pour des raisons politiques, culturelles et religieuses.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'énumérer les facteurs militaires et politiques qui ont créé cette situation au Kosovo mais ceux-ci ne peuvent être séparés de la crise humanitaire. D'où la nécessité pour nous, en l'absence d'accord — pour le moment — au Conseil de sécurité, d'essayer de remédier à la situation humanitaire résultant du déplacement de la population. La situation d'un réfugié ne peut laisser indifférent même au niveau du Conseil de sécurité.

C'est compte tenu de cette situation humanitaire que les délégations de la Malaisie et de Bahreïn ont pris l'initiative de présenter un projet de résolution qui a dégagé un consensus au sein du Conseil et qui a été appuyé au sein du groupe de travail et d'autres groupes d'États Membres de l'ONU en dehors du Conseil.

À l'issue de nombreuses consultations, le projet de résolution a été examiné aujourd'hui au Conseil. Les efforts humanitaires, sur lesquels on insiste dans ce projet de résolution, ont un double objectif : le premier consiste à attirer l'attention de la communauté internationale sur la catastrophe humanitaire qui sévit aujourd'hui au Kosovo, et qui a donné lieu au déplacement de milliers de personnes. Le deuxième vise à permettre au Conseil de sécurité d'examiner la situation au Kosovo d'un point de vue humanitaire qui devra servir de base à l'examen des aspects militaires et politiques de la situation lorsqu'il sera en mesure de le faire.

Les éléments contenus dans le projet de résolution sont les mêmes que ceux que l'on retrouve dans d'autres résolutions des instances des Nations Unies et d'instances extérieures aux Nations Unies. Ils sont nécessaires au règlement du problème des réfugiés. Les organisations internationales ont une longue expérience dans ce domaine.

Ce projet de résolution porte sur les points suivants. Il est demandé aux États et organisations de fournir des ressources pour aider les réfugiés, en facilitant l'acheminement de cette aide et à rentrer chez eux lorsque la crise sera terminée. Ce projet de résolution humanitaire dont le Conseil est saisi tout en étant simple est dénué de toute ambiguïté et ne donne pas matière à controverse. Il traite d'une tragédie humanitaire qui a donné lieu au déplacement d'une grande partie de la population du Kosovo.

Conformément à cet appel, ma délégation demande aux membres du Conseil d'adopter ce projet de résolution par consensus afin que l'aide humanitaire si nécessaire aux réfugiés puisse leur être fournie de façon que leur situation s'améliore en attendant leur retour dans leur foyer.

M. Hasmy (Malaisie) (*parle en anglais*) : Nous sommes réunis ce soir pour nous prononcer sur le projet de résolution sur la situation humanitaire au Kosovo et aux alentours. Ma délégation se réjouit d'avoir, de concert avec le Bahreïn, joué un rôle pour contribuer à faire avancer ce processus, dont l'aboutissement est la présente séance officielle du Conseil. Nous savons gré aux membres du Conseil de l'appui solide qu'ils ont manifesté, notamment ceux qui ont apporté une contribution importante et qui ont parrainé le projet de résolution. Nous sommes également reconnaissants aux pays non membres du Conseil, qui se sont portés coauteurs du projet de résolution.

Ma délégation est fermement convaincue qu'à la suite de la catastrophe humanitaire qui sévit au Kosovo et aux alentours, il est temps que le Conseil se prononce sur la question. Nous pensons que le Conseil aurait pu adopter un projet de résolution sur la question humanitaire, après des semaines de paralysie au Conseil, alors que la communauté internationale assistait avec angoisse à la situation tragique des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du Kosovo.

Nous sommes, évidemment, tout aussi préoccupés par le conflit qui sévit au Kosovo. Nous partageons les vues déjà exprimées par d'autres membres de la communauté internationale quant à la nécessité de parvenir rapidement à un règlement politique. Rien n'aurait davantage fait plaisir à ma délégation que l'adoption par le Conseil d'une résolution qui examinerait de manière globale la question du Kosovo. Des efforts sont déployés dans ce sens par de nombreux protagonistes internationaux, y compris le Secrétaire général de l'ONU. Nous continuons d'espérer vivement que ces efforts aboutiront à des résultats tangibles et que le Conseil sera en mesure d'examiner tous les aspects du problème le plus rapidement possible. Nous restons convaincus que la question ne peut en définitive être réglée que par une solution politique.

Entre-temps, nous sommes également convaincus que le Conseil peut, et doit, jouer un rôle concret en se prononçant sur un aspect important de la crise au Kosovo, à savoir la situation humanitaire, qui est caractérisée par l'exode de centaines de milliers de réfugiés et de personnes déplacées, qui se trouvent dans une situation désespérée et traumatisante au Kosovo et aux alentours et dans d'autres parties de la Yougoslavie.

À notre avis, bien que des divergences fondamentales subsistent entre les membres du Conseil sur les aspects politiques et autres du problème du Kosovo, ceux-ci sont tous préoccupés par la catastrophe humanitaire qui sévit au Kosovo et aux alentours. C'est en raison de cette préoccupation largement partagée que l'initiative a été prise de porter la question à l'attention du Conseil afin qu'il se prononce officiellement, en tant que mesure concrète dans le cadre des efforts destinés à renvoyer la question du Kosovo au Conseil, en mettant l'accent sur un aspect du problème. À notre avis, il s'agit de l'aspect le moins controversé, qui devrait susciter l'appui de tous les membres du Conseil.

La décision officielle du Conseil sur la situation humanitaire au Kosovo et aux alentours exprimerait ainsi clairement la préoccupation du Conseil face à la tragédie humanitaire qui se déroule depuis plusieurs semaines. Elle serait également une réponse importante et positive aux appels lancés par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et le Secrétaire général de l'ONU à fournir une aide humanitaire internationale en vue de soulager les souffrances des réfugiés et des personnes déplacées, non seulement à l'intérieur du Kosovo et aux alentours, mais également dans d'autres parties de la Yougoslavie. Elle serait une expression bienvenue de l'encouragement et de l'appui vigoureux manifesté par le Conseil en faveur des efforts déployés par les organisations internationales qui oeuvrent dans la région. En même temps, l'adoption du projet de résolution serait l'expression vigoureuse et sans équivoque de l'appui aux réfugiés et personnes déplacées, surtout s'agissant de leur droit de rentrer chez eux en toute sécurité et dans la dignité.

Le Conseil n'a pas été en mesure d'examiner de façon approfondie la question du Kosovo pendant une longue période en raison de l'absence de consensus, qui, malheureusement, a fait en sorte qu'une décision a été prise à l'extérieur du Conseil. Ce projet de résolution représente la première tentative sérieuse faite par les membres du Conseil pour ramener la question du Kosovo devant le Conseil dans l'espoir sincère que cela ouvrira la voie à un consensus sur les aspects les plus complexes du problème du Kosovo, réaffirmant par là le rôle du Conseil en la matière. En présentant ce projet de résolution, les coauteurs sont mus par le désir de contribuer à donner un élan à l'action internationale face pour faire face à l'immense tragédie humanitaire qui se déroule au Kosovo et aux alentours. De manière tout aussi importante, ce projet de résolution est une modeste contribution des membres du Conseil en faveur de l'unité de cet organe. Nous espérons sincèrement que ce sera effectivement le cas.

M. Burleigh (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis appuient le projet de résolution introduit par leurs collègues du Bahreïn et de la Malaisie.

Nous les remercions de leurs efforts. Nous remercions également les autres auteurs du projet de résolution.

Ce projet de résolution attire notre attention sur la situation urgente qui se présente au Kosovo et aux alentours : la détresse des centaines de milliers de réfugiés et de personnes déplacées, et la nécessité impérieuse de venir en aide au Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et aux autres organisations et personnels humanitaires dans les efforts qu'ils déploient pour faire face à cette crise.

Slobodan Milosevic est responsable de la crise humanitaire. C'est sa campagne de nettoyage ethnique, d'incendie de villages, d'exécutions d'hommes, de femmes et d'enfants, ainsi que de viols et d'intimidation qui a poussé des centaines de milliers de personnes à fuir. Le moyen de résoudre la crise est clair : Belgrade doit respecter les conditions fixées par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord ainsi que les principes du Groupe des Huit, adoptés à la réunion des ministres des affaires étrangères à Bonn, le 6 mai. Nous sommes fermes dans notre détermination de continuer à faire pression sur Milosevic et son gouvernement pour qu'ils mettent fin à leur campagne planifiée et systématique de nettoyage ethnique et pour permettre aux réfugiés et aux personnes déplacées de rentrer chez eux en toute sûreté et sécurité. Tous les efforts que nous déployons au Kosovo et en République fédérale de Yougoslavie visent cet objectif.

Le nombre de Kosovars réfugiés et déplacés dépasse maintenant 1 million. Nombreux sont Albanais de souche du Kosovo qui se sont retrouvés sans foyer. Les États-Unis ont contribué et continueront de contribuer aux efforts de secours humanitaire. Mon gouvernement construit en ce moment un camp à Fier, en Albanie, qui accueillera 20 000 réfugiés albanais du Kosovo. Nous recherchons d'autres emplacements pour accueillir 40 000 réfugiés supplémentaires. Les Américains ont également ouvert leur porte à ces sans-abri, avec l'arrivée récente de la première vague des 20 000 Albanais du Kosovo auxquels nous avons promis un abri sûr. Nous exhortons les autres pays à fournir eux aussi un abri temporaire aux réfugiés albanais du Kosovo.

Nous comptons que la mission humanitaire du Secrétaire général en République fédérale de Yougoslavie concentrera son attention sur les ravages causés au Kosovo. La mission peut contribuer considérablement à préparer le retour dans leurs foyers des réfugiés et des personnes déplacées. L'équipe peut également déterminer les types de denrées alimentaires et d'assistance médicale qui sont les plus nécessaires dans le cadre des secours humanitaires d'urgence. À notre avis, il est essentiel que cette équipe bénéficie d'un accès sans entrave tout au long de sa visite.

J'aimerais terminer en réitérant ce que disait la Secrétaire d'État Madeleine Albright à la clôture de la réunion du 6 mai des ministres des affaires étrangères du Groupe des Huit. Elle a dit,

> «unies, comme elles le sont aujourd'hui, nos nations offrent une solution de rechange à la campagne de terreur, de tyrannie et d'intolérance brutale de Milosevic. Nous sommes unis pour exhorter Belgrade à choisir l'intégration et non la destruction, et ensemble nous mettrons tout en oeuvre pour faire de cet avenir une réalité.»

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le projet de résolution dont nous sommes saisis met l'accent sur ce qui est vraiment important : les gens ordinaires qui souffrent tant au Kosovo (République fédérale de Yougoslavie) qu'aux alentours et ceux qui s'efforcent de les aider. Le Royaume-Uni partage l'avis de ceux qui veulent voir une solution rapide à la crise du Kosovo. Cela doit se faire d'une manière qui permette aux ressortissants du Kosovo qui ont été chassés de leur foyer et qui ont traversé des situations horribles et inimaginables de revenir dans des conditions de sûreté et de sécurité à long terme. Les propositions du Groupe des Huit montrent comment y parvenir. Elles sont la base qui doit permettre de progresser pour sortir de la crise et passer à l'exécution des clauses contenues dans ce projet de résolution pour lequel votera le Royaume-Uni. Il mérite l'appui de tous les membres du Conseil.

M. Duval (Canada) : Le Canada apporte un appui inconditionnel à cette résolution humanitaire parce qu'elle répond aux graves inquiétudes de la communauté internationale concernant la dégradation catastrophique de la situation humanitaire au Kosovo et autour du Kosovo, qui est le résultat de l'action impitoyable du Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie.

(*L'orateur poursuit en anglais*)

Le Canada est fermement convaincu qu'il est tout à fait approprié que le Conseil se prononce sur des questions humanitaires qui à l'évidence menacent la paix et la sécurité internationales. Nous remercions les auteurs de ce projet de résolution, qui a engagé le Conseil de façon constructive à reconnaître et essayer d'améliorer la situation sur le terrain.

M. Dejammet (France) : Depuis le début des tragiques événements au Kosovo, en République fédérale de Yougos-

lavie, les membres du Conseil de sécurité ont exprimé à plusieurs reprises leur extrême préoccupation. Mais aujourd'hui, pour la première fois, le Conseil va traduire ses sentiments et sa volonté dans une résolution. Nous saluons l'initiative des États membres non alignés du Conseil qui sont à l'origine de cette prise de position nécessaire et justifiée.

Les dispositions de ce projet de résolution se suffisent à elles-mêmes et elles n'appellent pas pour la plupart de commentaires. Soutien aux efforts des États et des organisations humanitaires — et la France, ainsi qu'on le sait, prend sa part dans cette entreprise, en installant des centres de réfugiés accueillant elle-même des réfugiés. Nécessité de la coordination des efforts humanitaires, et l'accent est mis à juste titre sur le rôle du Haut Commissariat aux réfugiés. Affirmation, enfin et surtout, du droit au retour des réfugiés et des personnes déplacées, en toute sécurité et dans la dignité.

La délégation française souhaiterait aussi souligner en particulier l'importance d'une disposition de ce projet, celle contenue dans le paragraphe 5. Ce texte énonce en effet que la situation humanitaire continuera de se détériorer en l'absence d'une solution politique de la crise. Telle est notre conviction. Mais il est remarquable que le Conseil indique, ce soir, quels doivent être les paramètres de cette solution politique. Il le fait. Il le fait en précisant que la solution doit être conforme aux principes définis le 6 mai par l'Allemagne, les États-Unis, le Canada, la Russie, la France, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Ces principes sont ceux que la délégation française avait énumérés dans son intervention le 8 mai, devant le Conseil. Nous souhaitons qu'ils reçoivent, comme prévu dans ce texte, l'aval du Conseil.

C'est pourquoi, la délégation française votera pour ce projet de résolution.

M. Jagne (Gambie) (*parle en anglais*) : La situation humanitaire tragique qui sévit au Kosovo et aux alentours, qui est au premier plan des préoccupations internationales depuis un certain temps, continue d'empirer. Cependant, la politique et les pratiques de nettoyage ethnique et de déportation continuent également de plus belle. Pire encore, il semble que ces pratiques ne veuillent pas cesser, alors qu'on aurait pu penser qu'elles auraient dû être depuis longtemps jetées aux oubliettes de l'histoire. Il faut néanmoins reconnaître que la nécessité urgente de répondre à la crise humanitaire, mis à part les problèmes politiques sous-jacents, devrait également recevoir toute l'attention qu'elle mérite, car plus nous repoussons la quête d'une solution durable, plus longues seront les souffrances des réfugiés. Il n'y a absolument aucun doute à ce sujet. C'est pourquoi ma délégation estime que les principes formulés par les dirigeants du Groupe des Huit constituent une base crédible pour le règlement durable de la crise du Kosovo et nous demandons à tous les intéressés d'oeuvrer à cette fin, comme l'indique le projet de résolution. Nous espérons sincèrement que tous les réfugiés regagneront la terre où ils sont nés, dans la sécurité et la dignité. Mais cela restera une illusion tant qu'il n'y aura pas de règlement dans le cadre des principes du Groupe des Huit. Ces principes sont la meilleure garantie qui permettra de créer les conditions les plus propices à une vie décente, sans peur et sans persécution.

Ma délégation voudrait à présent féliciter le Haut Commissariat aux réfugiés pour le remarquable travail qu'il accomplit pour apporter une aide humanitaire à tous ceux qui en ont besoin et, par extension, les autres membres de la famille des Nations Unies, tels que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation mondiale de la santé, le Programme alimentaire mondial, pour n'en citer que quelques-uns, qui s'efforcent d'atteindre ceux qui en ont besoin, dans des conditions parfois difficiles et dangereuses. Nous reconnaissons également la contribution importante qu'apportent un certain nombre d'organisations non gouvernementales malgré tous les risques auxquels elles sont exposées. Nous sommes vivement préoccupés par la sûreté et la sécurité de l'ensemble du personnel humanitaire et nous espérons que cette préoccupation restera toujours dans l'esprit de tous partout où qu'ils offrent leurs services altruistes. À cet égard, il est indispensable de leur faciliter l'accès et de les aider à accomplir leur mission humanitaire.

Il est réconfortant de voir que la communauté internationale s'est saisie de la crise humanitaire du Kosovo. Mais comme le Haut Commissariat aux réfugiés l'a souligné à juste titre l'autre jour, le Conseil de sécurité ne doit pas oublier la situation humanitaire qui règne dans d'autres régions du monde, notamment en Afrique, qui compte la population de réfugiés la plus élevée au monde. Nous apprécions certainement tous les efforts qui sont faits pour atténuer les souffrances des réfugiés en Afrique et ailleurs. Il n'en reste pas moins que nous avons encore besoin de davantage d'aide et, à cet égard, toute manifestation d'intérêt international à l'égard des crises de réfugiés serait plus que bienvenue. Nous soulevons cette question pour essentiellement deux raisons. Tout d'abord, mon propre pays, la Gambie, accueille des réfugiés de notre sous-région depuis un certain temps maintenant; et deuxièmement, les causes qui amènent les gens à chercher refuge ailleurs peuvent varier, mais les effets en sont toujours les mêmes, c'est-à-

dire la souffrance humaine, qui fait l'objet de notre débat aujourd'hui.

C'est pourquoi, ma délégation s'est portée coauteur du projet de résolution dont nous sommes saisis et votera pour celui-ci.

M. Andjaba (Namibie) (*parle en anglais*) : Une crise se déroule au Kosovo, en République fédérale de Yougoslavie. Ce que nous espérions n'être qu'une crise d'ampleur limitée a continué de prendre des proportions effrayantes. Les persécutions, les pertes en vies humaines, la destruction d'infrastructures et de biens ainsi que les dommages causés à l'environnement dont les effets pourraient s'étendre bien au-delà des frontières de la République fédérale de Yougoslavie se poursuivent. En conséquence du nettoyage ethnique, ainsi que de l'opération militaire entreprise par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), de nombreux réfugiés se retrouvent dans des pays voisins et dans d'autres parties de la République fédérale de Yougoslavie, loin de leur foyer et vivent dans des conditions déplorables. De même, l'opération militaire en cours a gravement touché la vie de la population de la République fédérale de Yougoslavie.

C'est pourquoi, la Namibie s'est elle aussi portée coauteur du projet de résolution que nous examinons. Nous tenons à souligner que la tragédie humaine qui continue de s'aggraver est telle qu'une solution politique est devenue encore plus impérative.

Ma délégation souhaite souligner que la situation humanitaire au Kosovo et aux alentours n'est pas un phénomène naturel. On ne peut l'examiner en la séparant de son contexte politique. Nous voulons réaffirmer notre position qui est d'appeler à l'arrêt des hostilités. Ce n'est qu'alors que nous pourrons réellement faire face à la situation humanitaire. Dans ce contexte, nous répétons que le Conseil de sécurité doit réaffirmer son autorité sur la situation qui se déroule actuellement dans l'ensemble de la République fédérale de Yougoslavie.

M. Qin Huasun (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine est profondément préoccupée par la crise humanitaire qui se déroule actuellement dans les Balkans et compatit sincèrement avec les réfugiés kosovars, dont le nombre dépasse 700 000, et qui se sont retrouvés sans abri et ont été séparés des êtres qui leur sont chers. Un vieux proverbe chinois dit que rien sur terre n'est plus précieux que la vie humaine et que la plus belle forme de bienveillance est celle qui accorde un grand prix à la vie. J'estime que pour chacun d'entre nous, rien ne saurait remplacer notre foyer. On ne saurait décrire la douleur qu'il y a à voir dévaster son foyer. Nous voudrions exprimer notre reconnaissance au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et aux autres organismes internationaux de secours pour l'immense travail de secours qu'ils ont accompli.

Ce qui nous inquiète également c'est que, en contournant les Nations Unies et sans l'autorité du Conseil de sécurité, l'OTAN a, sous la direction des États-Unis, lancé des attaques militaires contre la République fédérale de Yougoslavie et a ainsi déclenché une guerre régionale dans les Balkans. Au cours des 52 derniers jours, cette guerre, menée au nom de l'humanitarisme a provoqué la plus grande catastrophe humanitaire que l'on ait connu depuis la Seconde Guerre mondiale. Les habitants de la République fédérale de Yougoslavie — dont des Serbes, des Albanais de souche, des Hongrois et des Slovaques ainsi que d'autres minorités ethniques — vivent dans des conditions lamentables et inhumaines. Des raffineries de pétrole et des usines chimiques ont été rasées par les bombes de l'OTAN. Il s'ensuit que des gaz toxiques et des agents polluants menacent la santé et la vie de centaines de millions de personnes, des enfants principalement, en République fédérale de Yougoslavie et dans toute l'Europe.

Tous les ponts sur le Danube en République fédérale de Yougoslavie ont été détruits. L'approvisionnement en eau et en électricité a été coupé et les stations de télévision semblent être devenues des cibles légitimes pour les bombardements. L'économie nationale et l'infrastructure de la République fédérale de Yougoslavie a été ravagée, ce qui a occasionné un grand nombre de victimes parmi la population civile. À cet égard, je ne saurais manquer de mentionner le fait qu'aujourd'hui encore, à l'heure même où le Conseil de sécurité débattait du projet de résolution concernant les Balkans, une autre tragédie se déroulait au Kosovo. Six missiles lancés par l'OTAN ont touché un camp de réfugiés au sud-ouest du Kosovo, faisant plus de 100 morts et plus de 50 blessés. Cette tragédie a été horrible, tout le secteur étant jonché de cadavres. Or ces réfugiés rentraient chez eux. Nous sommes choqués par cet incident. Je le répète : nous sommes choqués par ce dernier incident.

Nous pensons que dans son examen de la crise qui se déroule dans diverses régions des Balkans, le Conseil de sécurité ne doit pas appliquer deux poids, deux mesures.

En intensifiant sa campagne de bombardements contre la République fédérale de Yougoslavie, l'OTAN a lancé une attaque effrontée contre l'ambassade de Chine à Belgrade. Le 8 mai 1999 a été une journée extrêmement pénible pour les Chinois. C'est une date que 1,2 milliard de Chinois

n'oublieront jamais. Ce jour-là, l'OTAN dirigé par les États-Unis a lancé une attaque féroce contre l'ambassade de Chine en République fédérale de Yougoslavie au moyen de cinq missiles. Trois membres du personnel de l'ambassade ont été tués et plus de 20 ont été blessés. L'immeuble qui abritait l'ambassade a été gravement endommagé. Cet acte criminel constitue une atteinte flagrante à la souveraineté de la Chine et une violation grave du droit international et des normes qui régissent les relations internationales. Il a suscité la plus grande indignation chez les Chinois. Le Gouvernement chinois a publié une déclaration solennelle le jour même dans laquelle il a condamné fermement cet acte barbare de l'OTAN. Cette tragédie a choqué la communauté internationale et a suscité la réprobation dans le monde entier.

En dépit de l'incident tragique qu'a constitué le bombardement de l'ambassade de Chine, qui a fait des morts et des blessés parmi les diplomates chinois, l'OTAN persiste à dire que sa campagne aérienne se poursuivra. Cet entêtement de la part de l'OTAN a scandalisé le monde entier et doit être condamné avec force par tous ceux qui font preuve de raison et de conscience. En tant que victime, la Chine a toutes les raisons, tant morales que juridiques, d'exiger que l'OTAN cesse immédiatement et sans condition ses bombardements. Le sang versé et la mort de diplomates chinois ne sont-ils pas suffisamment tragiques pour ramener l'OTAN à la raison? En tant que membre permanent du Conseil de sécurité, la Chine assume la responsabilité incontournable de faire respecter la justice et de sauvegarder la paix. Nous estimons qu'il est illogique de la part de l'OTAN de poursuivre sa campagne de bombardements tout en parlant de retour de réfugiés et de secours en leur faveur. La cessation immédiate de la campagne de bombardements de l'OTAN contre la République fédérale de Yougoslavie devrait être le préalable à toute solution politique de la crise au Kosovo et la condition minimale pour atténuer la crise humanitaire dans les Balkans.

Pour toutes ces raisons, la délégation chinoise a proposé d'apporter des amendements constructifs au projet de résolution et d'ajouter notamment qu'«il faut immédiatement mettre fin à toutes les activités militaires». Il convient de noter que c'est également ce que demandait la déclaration du Mouvement des pays non alignés, en date du 9 avril. Cependant, cette position importante de la délégation chinoise n'a pas été acceptée. Nous estimons que cela est fort regrettable. D'autre part, nous avons constaté que le projet de résolution fait allusion aux principes énoncés dans la déclaration des ministres des affaires étrangères du Groupe des Huit. Nous ne pouvons accepter que le Conseil préjuge de ces principes dans sa résolution sans même en débattre auparavant et c'est pourquoi, nous jugeons nécessaire d'exprimer nos réserves. La délégation chinoise n'a donc d'autre choix que de s'abstenir dans le vote sur ce projet de résolution.

Les bombardements de l'OTAN contre la République fédérale de Yougoslavie ont donné lieu à un grand nombre d'incidents tragiques qui ont fait des victimes parmi la population civile. On ne peut s'empêcher de se demander combien de civils innocents devront encore tomber au nom de ce que l'on appelle des «dommages collatéraux»? D'autres diplomates perdront-ils la vie sous les missiles de l'OTAN? Et qu'a fait l'OTAN au nom de l'action humanitaire? Parmi les trois personnes qui ont trouvé la mort lors du bombardement de l'ambassade de la Chine, il y avait un jeune couple qui s'était marié il y a moins d'un an. Le père de la jeune fille a écrit une lettre au Président Clinton, dans laquelle il disait ceci :

> «Deux jeunes gens innocents ont été tués par vos bombes. Ils ont été privés de leur droit à la vie. À Beijing, mon épouse passe ses journées et ses nuits à pleurer en attendant sa fille et son gendre qui ne reviendront jamais. La mère de notre gendre vit dans la campagne éloignée de la province du Jiangsu. Elle s'est évanouie lorsqu'elle a appris cette nouvelle tragique. Le bonheur de ma famille a été ravagé en l'espace d'un clin d'oeil. En tant que père, en tant qu'être humain et en tant que défenseur de longue date des droits de l'homme, comment vous sentez-vous après avoir causé une telle tragédie?»

M. Granovsky (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La tournure tragique qu'ont pris les événements en Yougoslavie après le 24 mars dernier montre à l'évidence que c'est précisément l'action militaire menée par l'OTAN, sans avoir reçu l'aval du Conseil de sécurité et en violation de la Charte des Nations Unies et d'autres normes généralement reconnues du droit international, qui a provoqué cette catastrophe humanitaire et créé une véritable situation d'urgence dans la région des Balkans.

Depuis plus d'un mois et demi maintenant, l'OTAN mène une campagne de frappes aériennes sans précédent contre la Yougoslavie, faisant avec une régularité tragique des victimes parmi des civils innocents, dont le nombre s'élève déjà à plus de 1 200 personnes. Les nombreux témoignages faisant état des graves dommages humanitaires causés par les bombardements de l'OTAN dissipent le mythe selon lequel l'Alliance mènerait cette opération militaire au nom de grands idéaux humanitaires.

Il est difficile de contester des faits qui sont bien connus. Le nombre de civils et de réfugiés qui sont tués ou blessés ne cesse d'augmenter. Les infrastructures civiles de la Yougoslavie ont été systématiquement et délibérément détruites, et des coups très importants ont été portés à son économie. L'ensemble de la région est menacé par une catastrophe écologique de grande ampleur. Les conditions matérielles nécessaires au retour des réfugiés et des personnes déplacées dans leur foyer sont réduites à néant alors que l'OTAN proclame que le règlement du problème des réfugiés est l'une de ses principales tâches.

Il est difficile de rester indifférent devant l'aggravation de la catastrophe humanitaire qui sévit au Kosovo (République fédérale de Yougoslavie) et aux alentours. Néanmoins, il est clair que cette situation tragique est la conséquence et non la cause de la crise actuelle. Or, ce sont précisément les causes de la catastrophe humanitaire que le Conseil de sécurité aurait dû examiner en priorité, en tant qu'organe chargé de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Malheureusement, en raison de la position bien connue d'un certain nombre de ses membres, le Conseil n'a pas pu se prononcer sur l'action militaire illégale menée par l'OTAN et exiger la cessation immédiate des bombardements et la reprise des efforts en vue de parvenir à un règlement politique de la crise au Kosovo par des voies pacifiques. Sur l'initiative de la délégation russe, le projet de résolution présenté à l'examen du Conseil contenait une conclusion importante, à savoir que la situation humanitaire continuera de se détériorer tant qu'un règlement politique à cette crise ne sera pas assuré.

L'appel pressant lancé à tous les intéressés pour qu'ils redoublent d'efforts en vue de parvenir à un tel règlement est tout aussi important. Il n'y a pas d'autre solution et l'on s'accorde de plus en plus à reconnaître ce fait, comme le montre clairement l'adoption par les ministres des affaires étrangères du Groupe des Huit de principes généraux sur un règlement politique de la crise au Kosovo. Cependant, le projet de résolution ne tient pas compte de plusieurs autres amendements que nous avons proposés, le plus important étant l'appel à l'arrêt immédiat des frappes aériennes de l'OTAN contre la Yougoslavie, que demandent instamment la Russie et la Chine.

Il y a quelques jours, le monde a été choqué par le bombardement barbare de l'ambassade de la Chine à Belgrade et la mort de plusieurs membres de son personnel. Aujourd'hui, nous avons appris qu'une autre tragédie atroce a eu lieu dans le village de Korisa, au Kosovo, suite à l'utilisation par l'aviation de l'OTAN de bombes en grappe interdites. Au moins 50 personnes ont trouvé la mort, la plupart d'entre elles étant des femmes, des enfants et des personnes âgées, et plus de 100 personnes ont été blessées.

Comme l'indique la déclaration publiée aujourd'hui par le Ministère des affaires étrangères de la Russie, la Russie, qui, à maintes reprises, a mis en garde les dirigeants de l'OTAN contre les conséquences désastreuses de l'opération militaire menée contre la Yougoslavie, condamne fermement ce nouveau crime perpétré par l'Alliance et demande aux stratèges de l'OTAN de mettre immédiatement fin à cette folie. Le règlement de la crise du Kosovo n'est possible qu'à la table des négociations.

Sans un arrêt immédiat de l'opération militaire illégale menée par l'OTAN, des progrès réels ne pourront être réalisés, ni que ce soit sur la voie d'un règlement politique de la crise ni en vue de mettre fin à la catastrophe humanitaire. En outre, la poursuite des bombardements risque d'étendre cette catastrophe à l'ensemble de la région des Balkans. Malheureusement, ce fait évident n'est pas reflété dans le texte du projet de résolution en raison de la position négative adoptée par un certain nombre de membres du Conseil.

Force est de constater qu'une fois de plus, les intérêts nationaux étroits, le refus d'évaluer de manière appropriée la situation, de répondre aux menaces réelles qui pèsent sur la survie de toute la population d'un État souverain et de remédier au sort tragique de centaines de milliers de réfugiés l'ont emporté sur les obligations énoncées dans la Charte, qui incombent à certains membres du Conseil.

En raison de la nature de notre position qui est une position de principe, la délégation russe ne pourra pas appuyer ce projet. Outre les efforts qu'elle déploie activement pour contribuer à un règlement politique pacifique de la crise au Kosovo, la Fédération de Russie continuera d'apporter toute l'aide humanitaire possible, sur une base impartiale et non discriminatoire, à toutes les populations civiles qui en ont besoin au Kosovo mais aussi dans les autres régions de la Yougoslavie et dans les États voisins.

Le Président : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/1999/517.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Bahreïn, Brésil, Canada, France, Gabon, Gambie, Malaisie, Namibie, Pays-Bas, Slovénie,

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Votent contre :
Néant.

S'abstiennent :
Chine, Fédération de Russie.

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 13 voix pour, zéro voix contre et 2 abstentions. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1239 (1999).

Je signale que la résolution a été adoptée à 23 h 59, le 14 mai 1999.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Petrella (Argentine) (*parle en espagnol*) : J'aimerais signaler que l'Argentine s'est portée coauteur de la résolution, présentée par le Bahreïn et la Malaisie, qui vient d'être adoptée car elle est conforme à l'engagement de l'Argentine en faveur de la défense des droits de l'homme dans toutes les régions du monde où ceux-ci sont menacés. Le fait que la tragédie, qui est à l'origine de notre réunion d'aujourd'hui, se déroule en Europe ne fait qu'ajouter à notre inquiétude car cela semble montrer que ni le développement, ni l'éducation, ni la tradition, ni l'expérience historique ne peuvent nous mettre à l'abri de catastrophes humanitaires de ce genre.

À notre avis, cette résolution vise à donner une impulsion nouvelle à des opérations de secours et d'assistance spécifiques dans les pays touchés, ce qui inclut très certainement la République fédérale de Yougoslavie. Les déclarations faites il y a deux jours par le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme au moment de sa visite dans la région nous dispensent de tout commentaire supplémentaire.

Enfin, comme nous l'avons déjà dit lors d'interventions précédentes, il convient de trouver une solution politique rapide à cette crise causée par une catastrophe humanitaire qui a déjà coûté de nombreuses vies et causé bien des souffrances. Les membres du Conseil s'entendent pour dire que la diplomatie constitue le meilleur moyen d'atteindre cet objectif. D'où l'importance du paragraphe 5 du dispositif et de l'appel lancé à toutes les parties pour qu'elles contribuent à l'objectif qui y est mentionné.

Pour terminer, je souhaite lancer un appel pour que les fonctionnaires des Nations Unies et autres travailleurs humanitaires qui se trouvent dans les territoires et les pays concernés dans ce grave conflit reçoivent toute la protection nécessaire, conformément aux conventions internationales pertinentes. À cet égard, j'aimerais demander respectueusement au Gouvernement yougoslave qu'il libère les travailleurs humanitaires australiens.

M. Moura (Brésil) (*parle en anglais*) : La situation humanitaire au Kosovo et aux alentours constitue un sujet de préoccupation à l'échelle mondiale. Le Conseil de sécurité est parfaitement conscient des souffrances que connaissent des centaines de milliers de personnes dans les Balkans. Nous avions donc espéré que la situation humanitaire tragique que connaît la région aurait suscité une réaction unanime de la part du Conseil.

L'objectif déclaré de cette résolution — dont le Brésil s'est porté coauteur et pour laquelle nous avons oeuvré en collaboration avec les membres du comité du Mouvement des pays non alignés — était de jeter un pont entre les différentes positions et de contribuer à renforcer la cohésion du Conseil face à la crise du Kosovo. À cet égard, nous insistons à la fois sur le lien existant entre la détérioration de la situation humanitaire et l'absence d'une solution politique à la crise et sur la réaffirmation du rôle du Conseil de sécurité dans la recherche de cette solution.

Nous déplorons qu'une totale convergence de vues n'ait été possible quant à la formulation de la résolution mais nous sommes heureux que le Conseil ait été en mesure d'adopter ce texte, dont l'idée directrice était d'appuyer sans réserve les efforts déployés par les Nations Unies et les organisations humanitaires pour venir en aide aux milliers de personnes en détresse dans la région. La résolution ne traite pas cependant de la question cruciale d'un règlement définitif du conflit, le Conseil ne possédant pas, malheureusement, tous les éléments nécessaires pour cela.

J'aimerais souligner l'importance de l'étape franchie ce soir par le Conseil et exprimer l'espoir que l'expression de cette préoccupation commune nous aidera à assurer une plus grande participation du Conseil de sécurité dans un avenir proche à la recherche d'une solution politique à la crise au Kosovo.

Le Président : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé sa procédure de vote.

Conformément à la décision prise au début de la séance, j'invite M. Jovanović à faire sa déclaration.

M. Jovanović (République fédérale de Yougoslavie) (*parle en anglais*) : Lors de la dernière attaque féroce perpétrée par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), ses avions ont bombardé des réfugiés à Korisa, près de Prizren : plus de 80 civils ont été tués, essentiellement des enfants, des femmes et des personnes âgées qui rentraient chez eux au Kosovo, dans la Metohija. Nombre d'entre eux ont été blessés, dont 58 grièvement. Cette tragédie va-t-elle être de nouveau interprétée avec cynisme comme un dommage collatéral provoqué par les bombardements humanitaires de l'OTAN? Combien de victimes innocentes devront tomber avant que la communauté internationale et que le Conseil de sécurité ne réagissent en condamnant et en arrêtant cette agression brutale de l'OTAN à l'encontre de la Yougoslavie et qu'ils insistent pour qu'une solution politique soit trouvée?

L'agression de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord contre la République fédérale de Yougoslavie, qui en est à son cinquante et unième jour, se poursuit, s'étend et s'intensifie. Elle constitue une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et des principes fondamentaux qui régissent les relations internationales. En dépit de nombreuses demandes du Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie, le Conseil de sécurité n'a pris aucune mesure pour faire respecter la Charte des Nations Unies, empêcher l'érosion de son autorité et les atteintes à la paix et à la sécurité internationales. Si l'on avait donné suite à cette demande légitime, on aurait pu éviter d'immenses souffrances humaines et d'importants dégâts matériels.

La campagne de terreur et de dévastation menée par l'OTAN vise la population civile, les infrastructures et l'économie, engendrant une catastrophe humanitaire pour les 11 millions de citoyens de la République fédérale de Yougoslavie. Plus de 1 200 personnes ont été tuées et plus de 5 000 blessées alors que plus de 300 écoles, des douzaines d'hôpitaux et un grand nombre d'usines civiles, de ponts, de voies ferrées, de routes, d'églises et de monuments historiques et culturels ont été détruits. Les raids de l'OTAN contre Nis et Belgrade ont fait de nombreuses victimes civiles; des quartiers entiers, des marchés, des hôpitaux et même des missions diplomatiques étrangères ont été détruits ou endommagés. C'est bien la preuve que l'OTAN commet un génocide délibéré et prémédité pour intimider la population, saper son moral pour briser sa résistance à l'occupation et à la conquête de l'OTAN.

Les bombes de l'OTAN ont causé une catastrophe écologique en République fédérale de Yougoslavie et dans la région. Mon pays en a fait part à de nombreuses institutions spécialisées des Nations Unies. L'OTAN utilise de plus en plus des armes interdites par la Convention du 10 octobre 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination. Ces armes comprennent des bombes en grappe qui frappent surtout les enfants, des munitions à uranium appauvri et des bombes au graphite destinées à court-circuiter le réseau électrique du pays. L'OTAN a causé des souffrances indescriptibles et délibérées, surtout au sein des groupes les plus vulnérables de la population telles que les femmes enceintes, les bébés dans les incubateurs, les personnes hospitalisées et les personnes âgées.

Les estimations les plus récentes évaluent à plus de 100 milliards de dollars les dommages causés par les bombes de l'OTAN. L'industrie yougoslave a perdu un demi-million de travailleurs et plus de 2 millions sont sans revenu. Les effets indirects des interruptions forcées de la production sont incalculables.

Comme on l'a vu il y a quelques jours, l'ambassade de la République populaire de Chine à Belgrade a été touchée par cette campagne de terreur et d'inconscience. Trois personnes ont été tuées et un grand nombre blessées. Cet acte barbare est sans précédent dans l'histoire récente des relations internationales et constitue une violation flagrante de la Convention de 1973 sur la prévention et la répression des infractions contre les personnes jouissant d'une protection internationale, y compris les agents diplomatiques.

L'OTAN a violé de façon flagrante les conventions et pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme et aux libertés, notamment la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. En détruisant des stations de radio et de télévision dans mon pays, l'OTAN veut que l'opinion publique internationale ne soit pas informée de sa campagne honteuse et veut imposer sa propagande comme l'unique source de vérité.

L'OTAN se dit préoccupée par la protection de la minorité nationale albanaise contre des soi-disant mauvais traitements et le prétendu nettoyage ethnique de la part des forces de sécurité serbes comme prétexte à son agression. La meilleure preuve du caractère fallacieux de ces affirmations est la situation humanitaire avant et après le déversement des bombes de l'OTAN. Les réfugiés étaient sur les routes dès le lancement de la première bombe. Dans ce désordre, l'un des pires incidents a eu lieu le 14 avril lorsqu'un convoi de réfugiés rentrant chez eux répondant à l'appel des autorités de la République fédérale de Yougoslavie a été touché sur la route de Djacovica. Soixante-quinze

civils ont été tués et plus de 40 blessés. Nombre de camps de réfugiés ont été bombardés par l'OTAN, tuant des Serbes expulsés de Croatie et de Bosnie-Herzégovine. Plus de 100 personnes — surtout des femmes, des enfants et des vieillards — ont été tuées dans ces camps. Le triste exode de ces personnes s'est achevé de façon tragique et banale. Mais hélas, ces conséquences tragiques de l'agression de l'OTAN sont omises dans le projet de résolution.

La préoccupation du Conseil de sécurité face à la situation humanitaire en République fédérale de Yougoslavie est justifiée. Mais la tentative de donner un caractère légal à l'agression de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord contre mon pays par cette soi-disant résolution humanitaire est injustifiée. Le fait de contourner le Conseil de sécurité, organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, avant le début de cette agression, et les tentatives ultérieures de faire intervenir le Conseil de sécurité en vue de légitimer l'agression portent un coup sérieux à la réputation de l'ONU et créent un grave précédent dans les relations internationales en général.

Le projet de résolution doit donc contenir une demande du Conseil de sécurité visant à faire cesser immédiatement et sans condition l'agression de l'OTAN contre la République fédérale de Yougoslavie. Si l'on ne s'attaque aux causes, l'on ne pourra faire face aux conséquences. Plus tôt on comprendra ce fait, plus rapide sera la solution à l'ensemble des problèmes résultant de l'attaque non provoquée et non autorisée des États-Unis d'Amérique et de ses alliés de l'OTAN contre la République fédérale de Yougoslavie indépendante et souveraine.

M. van Walsum (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je voudrais faire quelques commentaires sur la déclaration de l'orateur qui m'a précédé.

Le présent conflit prendra fin un jour mais si la Serbie veut faire partie de l'Europe, elle devra au moins commencer par comprendre les raisons qui ont fait qu'elle a été soumise aux frappes aériennes de l'OTAN. Un jour, le peuple serbe devra comprendre que notre intervention due aux atrocités des forces de sécurité serbes et de l'armée yougoslave au Kosovo n'aurait probablement pas été possible s'il n'y avait eu près de huit années de nettoyage ethnique, mené au nom de la nation serbe, d'abord dans la Krajina en Slavonie orientale, puis en Bosnie et enfin dans sa dernière manifestation au Kosovo.

S'il n'y avait pas eu notre dégoût accumulé face à cette pratique, nous n'aurions peut-être pas eu le courage d'agir.

Le Président : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Pakistan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kamal (Pakistan) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir pour moi, Monsieur le Président, que de vous voir présider le Conseil de sécurité aujourd'hui à l'heure où il est réuni pour examiner une question qui suscite une vive préoccupation au sein de la communauté internationale.

Je voudrais, pour commencer, exprimer les profonds regrets et la tristesse du Gouvernement et du peuple pakistanais devant les dommages matériels causés à l'ambassade de Chine par les frappes aériennes de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) à Belgrade et les pertes en vies humaines et les blessures qui ont frappé des ressortissants chinois. Nous présentons nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple de la République populaire de Chine et aux familles éprouvées.

L'énorme catastrophe humaine qui sévit au Kosovo est une source de profonde détresse et d'anxiété pour le peuple pakistanais, comme pour tous les peuples du monde. Le règne de la terreur instauré par les forces serbes au Kosovo a provoqué l'assassinat d'un grand nombre de civils, notamment des femmes, des enfants et des personnes âgées. À la suite de la politique préméditée et impitoyable de nettoyage ethnique pratiquée par Belgrade, plus de 1 million de personnes ont maintenant fui le Kosovo vers les pays voisins, des milliers de personnes sont déplacées, et nombre de femmes et d'enfants ont été séparés des hommes. Cet exode massif doit cesser et les souffrances des réfugiés doivent être soulagées par des efforts internationaux résolus.

Le Pakistan a apporté une modeste contribution aux efforts de secours et il continuera de le faire autant que possible. Le Gouvernement pakistanais a versé une contribution de 5 millions de dollars pour aider les réfugiés kosovars. En outre, quatre vols humanitaires chargés de tentes, de nourriture et de médicaments ont été effectués pour contribuer aux efforts humanitaires, en coordination avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et les organisations non gouvernementales qui travaillent dans la région. Du personnel médical a également été envoyé dans la région pour appuyer les efforts internationaux.

Il est choquant de constater que, peu de temps après la Bosnie, nous assistons à une nouvelle campagne de génocide et de nettoyage ethnique perpétrée par le même régime. Les autorités de Belgrade appliquent des politiques systématiques et délibérées de haine et d'intolérance, visant à

décimer et à déraciner une communauté tout entière en raison de ses origines ethniques et de ses croyances. Il y a quatre ans à peine, en examinant la crise en Bosnie-Herzégovine, la communauté internationale avait fait le voeu de ne pas laisser un crime aussi odieux contre l'humanité se répéter nulle part dans le monde. Les auteurs de ces crimes ne doivent pas rester dans l'impunité.

Le Pakistan suit de près la situation au Kosovo. Le Premier Ministre pakistanais s'est rendu récemment dans les camps de réfugiés à Tirana pour avoir des informations de première main sur les souffrances des Kosovars innocents. Dans le cadre de sa visite à Tirana, il s'est arrêté à Bakou, à Rome et à Ankara, où il a eu des échanges de vues avec les dirigeants locaux sur la crise au Kosovo. Lors d'une visite officielle à Moscou le mois dernier, le Premier Ministre s'est entretenu avec les dirigeants russes sur la question. À l'initiative du Pakistan également, une réunion ministérielle du Groupe de contact de l'Organisation de la Conférence islamique sur la Bosnie-Herzégovine et le Kosovo s'est tenue, le mois dernier, au Kosovo. À cette réunion, une déclaration d'ensemble sur la question a été adoptée et des visites à Moscou, Rome, Bonn et Tirana par une délégation ministérielle du Groupe de contact ont été effectuées par la suite.

Dans le cadre de tous ces contacts et instances, le Pakistan a insisté sur la nécessité pour le Conseil de sécurité de s'attaquer effectivement à la crise et il a notamment souligné qu'il était urgent de créer une force de maintien de la paix des Nations Unies au Kosovo. L'incapacité du Conseil de sécurité à prendre des mesures efficaces et à s'acquitter des responsabilités que lui confère la Charte nous préoccupe profondément. Le fait qu'il n'ait pas pu faire face aux questions de paix et de sécurité internationales dans le passé n'a fait qu'exacerber les conflits et les tragédies humaines, comme nous le savons bien en Asie du Sud.

Nous espérons que le Conseil de sécurité pourra bientôt s'attaquer à la crise au Kosovo de manière globale et qu'il facilitera la mise en oeuvre rapide de la décision prise, la semaine dernière, par les ministres des affaires étrangères du Groupe des Sept nations industrialisées et de la Russie de créer une opération de maintien de paix des Nations Unies au Kosovo. Le Conseil de sécurité doit faire siennes les propositions qui, entre autres, ouvriraient la voie à une fin vérifiable de la violence et du nettoyage ethnique au Kosovo, au retrait des forces militaires, de police et paramilitaires yougoslaves, à l'installation d'une administration intérimaire dans la province, au retour des réfugiés en toute sécurité et dans la liberté, et à un règlement politique permettant l'autonomie du Kosovo. Le Pakistan a déjà exprimé sa volonté de contribuer aux efforts de maintien de la paix des Nations Unies, lorsque ceux-ci seront autorisés par le Conseil de sécurité, dans le cadre des responsabilités que lui confère la Charte.

En tant qu'auteur de la résolution, le Pakistan appuie les mesures adoptées par le Conseil de sécurité sur la crise humanitaire au Kosovo.

Le Président : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Qatar. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Al-Nasser (*parle en arabe*) : Au nom de l'État du Qatar, et en ma qualité de Président du Groupe islamique ici à New York, j'ai le plaisir de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai. Nous sommes certains que votre sagesse et vos talents de diplomate nous permettront de parvenir aux résultats escomptés.

La communauté internationale est choquée par les pratiques inhumaines dont sont victimes les Kosovars. Elles constituent une violation flagrante des droits de l'homme, de tous les pactes et conventions internationaux, et des nobles objectifs de ces conventions. Les assassinats, les destructions, les viols, les déplacements et le nettoyage ethnique perpétrés par les forces serbes au Kosovo sont un affront à l'humanité — affront qui se poursuivra dans le nouveau millénaire si des efforts ne sont pas faits pour mettre fin à cette situation tragique, pour châtier les auteurs de ces crimes et les traduire en justice conformément au droit international, qui réprime de tels actes de génocide.

Les souffrances subies par des milliers de réfugiés dans les États voisins font qu'il est de notre devoir d'agir le plus rapidement possible pour y mettre fin. Ces souffrances sont un fardeau supplémentaire pour les États voisins. Nous demandons aux États, aux organisations humanitaires et au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés d'intensifier leur aide humanitaire aux réfugiés et aux personnes déplacées, ainsi qu'aux autres victimes au Kosovo et aux alentours. Nous demandons également que des efforts soient faits pour permettre aux réfugiés et aux personnes déplacées de rentrer chez eux en toute sécurité et de garantir le droit qu'ils ont de vivre dans la dignité, la liberté, la paix et la sécurité, conformément aux assurances figurant dans toutes les conventions pertinentes.

Le Groupe islamique condamne vigoureusement les pratiques serbes inhumaines au Kosovo et demande leur cessation immédiate. En même temps, nous appuyons les

efforts internationaux faits dans ce sens, notamment les efforts diplomatiques déployés par le Secrétaire général dans la recherche d'une solution politique juste et permanente qui garantisse les droits politiques et sociaux des Kosovars ainsi que leur droit à la sécurité, et qui mette fin à la politique de nettoyage ethnique de la Yougoslavie. Elle doit garantir le droit des Kosovars de rentrer très rapidement dans leur patrie, sans aucune entrave, sous protection internationale.

Je voudrais rappeler ici la déclaration de la réunion ministérielle du Groupe de contact de l'Organisation de la Conférence islamique sur la Bosnie-Herzégovine et le Kosovo, publiée le 7 avril, qui figure dans le document S/1999/394. Je rappelle également les réunions que la délégation du Groupe de contact de l'OCI a tenues avec les ministres des affaires étrangères de la Fédération de Russie, de l'Italie, de l'Allemagne et de l'Albanie dans le cadre de la recherche d'un règlement juste de la crise, qui tienne compte des droits sociaux et politiques des Kosovars et de leur droit à la sécurité.

Les différends politiques et les positions divergentes de certaines parties ont empêché de parvenir à un accord sur une résolution qui traiterait de l'ensemble de la situation au Kosovo. Mais il n'aurait pas été logique que ces divergences empêchent le Conseil de sécurité d'adopter une résolution sur la situation humanitaire des Kosovars, des réfugiés et des personnes déplacées au Kosovo et aux alentours, dans l'espoir de les rapatrier avant l'hiver et de mettre fin à leurs souffrances. Il n'y a rien, à notre avis, qui aurait pu justifier que l'on tarde à adopter une telle résolution relative aux aspects humanitaires de cette tragédie.

Nous nous sommes portés coauteurs de la résolution que vient d'adopter le Conseil de sécurité parce que nous avons l'intime conviction que la cause du peuple kosovar est une juste cause. Nous pensons également qu'il faut mettre fin aux souffrances de ce peuple le plus rapidement possible. À cet égard, nous voudrions exprimer notre reconnaissance et nos remerciements aux membres du Conseil, qui ont adopté cette résolution.

Le Président : Je remercie le représentant du Qatar de sa déclaration et des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Arabie saoudite. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Shobokshi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : C'est pour moi un grand plaisir, Monsieur le Président, que de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois de mai. Je vous souhaite beaucoup de succès dans l'exercice de vos fonctions. J'adresse également mes remerciements à votre prédécesseur pour la façon remarquable dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Le nettoyage ethnique, l'expulsion de citoyens et la destruction de biens matériels au Kosovo, ainsi que le fait d'avoir dépouillé la population de ses droits, couvrent toute l'humanité de honte. C'est une atteinte aux droits de l'homme, au droit international et aux principes divins, et une violation des conventions internationales relatives aux droits de l'homme et aux droits des réfugiés. Il faut donc que la communauté internationale unisse ses efforts pour mettre fin à cette crise humanitaire et coordonne les activités de secours humanitaires pour atténuer les difficultés que connaissent les réfugiés et les personnes déplacées.

Le Gouvernement du Royaume de l'Arabie saoudite exprime sa profonde peine et sa grave préoccupation face aux souffrances de la population du Kosovo causées par le fléau que représentent les actes barbares commis à l'encontre des enfants, des femmes et des personnes âgées, ainsi que la confiscation de leurs droits et de leurs biens. Mon gouvernement déclare son appui indéfectible aux droits qu'ont les réfugiés de regagner leur pays et de vivre dans la paix et la sécurité. Il demande au monde entier de soutenir fermement le peuple impuissant et épris de paix du Kosovo, qui a souffert du nettoyage ethnique et des persécutions les plus graves de la part de ses agresseurs serbes. Il en est résulté des souffrances humaines atroces pour la population kosovare à la fois sur son territoire et à l'extérieur de celui-ci. Il en est également résulté de graves pénuries de vivres, de médicaments, de vêtements et d'autres articles de première nécessité pour l'homme.

Le Gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite a déjà prévu de fournir une assistance humanitaire à la population du Kosovo. Il n'a cessé de fournir une assistance d'urgence en vivres et en médicaments aux personnes déplacées du Kosovo et, à cette fin, un hôpital a été ouvert en Albanie. Un comité central a été mis sur pied pour rassembler de l'aide pour les Musulmans du Kosovo. Ce comité comprend un certain nombre d'organisations de secours saoudiennes, notamment le Croissant-Rouge saoudien. Il coordonne ses travaux avec des organisations internationales telles que le Comité international de la Croix-Rouge et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Le Royaume d’Arabie saoudite s’est joint aux coauteurs de la résolution adoptée ce soir parce qu’il est convaincu que la population kosovare doit être en mesure de regagner ses foyers et d’exercer ses droits légitimes. Il faut endiguer cette hémorragie de réfugiés. Les pratiques génocidaires des Serbes doivent cesser. Les Serbes doivent se retirer immédiatement du Kosovo. Les criminels de guerre doivent être traduits en justice.

Je remercie le Conseil de sécurité. En adoptant cette résolution, il a démontré qu’il est le défenseur du droit, de la justice et de la paix.

Le Président : Je remercie le représentant de l’Arabie saoudite pour les paroles aimables qu’il m’a adressées.

L’orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la République islamique d’Iran. Je l’invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Nejad Hosseinian (République islamique d’Iran) (*parle en anglais*) : D’emblée, je voudrais, Monsieur le Président, vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai.

Le peuple et le Gouvernement iraniens sont extrêmement affligés d’apprendre que la nuit du 7 mai 1999, l’ambassade de la République populaire de Chine à Belgrade, en République fédérale de Yougoslavie, a été attaquée, entraînant des pertes en vies humaines et des dommages matériels. Nous voudrions présenter nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple de la République populaire de Chine à l’occasion du triste décès de diplomates chinois. Nos condoléances s’adressent tout particulièrement aux familles qui ont perdu des êtres chers dans cette tragédie.

En ma qualité de Président du Groupe de contact de l’Organisation de la Conférence islamique (OCI) sur la Bosnie-Herzégovine et le Kosovo, je voudrais saisir cette occasion pour exprimer une fois de plus les graves préoccupations non seulement des membres du Groupe de contact de l’OCI, mais de la communauté internationale tout entière, y compris les pays islamiques, face à cette tragédie humanitaire qui continue de s’aggraver au Kosovo et aux alentours. Le sort tragique des Albanais du Kosovo, réfugiés et déplacés à l’intérieur de leur pays a frappé la conscience de l’humanité. Nous saluons les pays voisins qui ont généreusement pris en charge les réfugiés. Les membres du Groupe de contact de l’OCI ont répondu à l’impératif de partager cette charge en ces temps difficiles et continueront de le faire jusqu’à ce que les réfugiés et les personnes déplacées auront regagné leur foyer dans la paix et la sécurité.

En outre, le Groupe de contact de l’OCI est profondément préoccupé par les répercussions de la crise du Kosovo. Nous pensons qu’un prolongement de la crise actuelle au Kosovo pourrait compromettre la paix et la sécurité fragiles dans d’autres régions des Balkans. Le Groupe de contact de l’OCI a fait part des graves préoccupations au Conseil de sécurité, face à l’exode forcé d’un nombre toujours plus grand de Musulmans du Sandjak, qui trouvent refuge dans des pays voisins, principalement en Bosnie-Herzégovine.

Le Groupe de contact de l’OCI regrette vivement le fait que le Conseil de sécurité n’a pu réagir efficacement face à la crise que connaît le Kosovo pour mettre fin à la situation désespérée des Kosovars albanais. Tout en réitérant que le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous formulons l’espoir que le Conseil de sécurité accélérera ses efforts afin d’assumer la responsabilité qui est la sienne conformément à la Charte de l’ONU et qu’il le fera de façon efficace.

Étant donné ce qui précède, le Groupe de contact de l’OCI a, depuis le début de la crise, pris un certain nombre d’initiatives afin d’aider à contenir la crise et d’y trouver une solution pacifique. À cette fin, le Groupe de contact de l’OCI a décidé lors de sa réunion ministérielle, tenue à Genève le 7 avril 1999, de renforcer les contacts avec toutes les parties intéressées, et d’essayer ainsi de promouvoir un règlement pacifique, juste et durable de la crise au Kosovo. À cet égard, une délégation de haut niveau du Groupe de contact, dirigée par le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d’Iran, s’est rendue en avril dans plusieurs capitales, dont Moscou, Bonn, Tirana et Rome. Tout en échangeant des vues avec des dignitaires de divers pays, la délégation de l’OCI a exploré les modalités d’une coopération au niveau international en vue de promouvoir un règlement pacifique, juste et durable de la crise au Kosovo.

Nous voudrions rappeler la déclaration de la réunion ministérielle du Groupe de contact de l’OCI, tenue à Genève le 7 avril 1999, et confirmer notre ferme condamnation de la politique de nettoyage ethnique menée par les autorités serbes contre les Kosovars albanais. Nous voudrions également demander la cessation immédiate de tous les actes de répression auxquels se livrent les autorités serbes au Kosovo ainsi que le retrait immédiat des forces militaires et paramilitaires serbes du Kosovo.

Dans sa déclaration en date du 22 avril 1999, le Groupe de contact de l'OCI a donné son appui aux propositions faites par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le 9 avril, dans lesquelles il a demandé aux autorités yougoslaves de prendre cinq engagements afin de permettre une solution politique durable à la crise au Kosovo par le biais de la diplomatie. Nous appuyons également les initiatives les plus récentes du Secrétaire général, notamment les consultations qu'il a eues avec les dignitaires intéressés dans diverses capitales, la désignation de deux émissaires et la décision qu'il a prise d'engager une mission d'évaluation des besoins humanitaires en République fédérale de Yougoslavie, qui commencerait au Kosovo.

Le Groupe de contact de l'OCI donne son plein appui à tous les efforts et initiatives diplomatiques visant à trouver une solution politique juste et durable qui assurerait, notamment, la fin de la politique yougoslave de nettoyage ethnique et le retour rapide, sûr et sans entrave dans leurs foyers de tous les réfugiés kosovars et des personnes déplacées à l'intérieur du pays sous protection interna-tionale.

Tout en appréciant les efforts déployés par la communauté internationale et en rappelant la mobilisation déjà entreprise par les pays islamiques pour aider les réfugiés kosovars, nous soulignons qu'il est nécessaire de poursuivre l'aide humanitaire aux réfugiés au Kosovo et aux alentours afin d'alléger leurs souffrances.

Étant donné l'augmentation et la poursuite de la détresse des réfugiés et des personnes déplacées au Kosovo et aux alentours, le Groupe de contact de l'OCI a décidé de donner son plein appui à la résolution présentée par le Mouvement des pays non alignés et s'en est porté coauteur afin de souligner le fait que la crise humanitaire toujours plus grave au Kosovo et aux alentours exige que la communauté internationale lui prête une attention immédiate et sérieuse.

Le Président : Je remercie le représentant de la République islamique d'Iran de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Égypte. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil. Je donne la parole au représentant de l'Égypte.

M. Abdelaziz (Égypte) (*parle en arabe*) : J'entamerai ma déclaration en présentant mes condoléances les plus sincères au Gouvernement chinois pour les victimes qui sont tombées lors du bombardement de l'ambassade de Chine le 7 mai.

Face à l'aggravation de la crise au Kosovo et à l'incapacité devant laquelle se trouve le Conseil de sécurité de prendre des mesures susceptibles de renforcer sa crédibilité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales et qui permettraient de parvenir à un règlement politique permettant de mettre fin à la tragédie humanitaire et aux actes de nettoyage ethnique perpétrés par les forces serbes à l'encontre des habitants de cette province, toutes tendances ethniques confondues, le besoin se fait d'autant plus impérieux d'appuyer l'action humanitaire afin d'atténuer les souffrances des réfugiés et des personnes déplacées qui ont entrepris un exode du fait de ces événements.

L'Égypte est pleinement convaincue que la fourniture d'aide humanitaire aux réfugiés et aux personnes déplacées relève de la compétence du Secrétaire général. La détérioration de la situation humanitaire au Kosovo et ses graves répercussions pour la paix et la sécurité internationales; la nécessité urgente de voir la communauté internationale se solidariser pour apporter une assistance humanitaire rapide aux victimes de ces événements dans tous les États de la région; et de faire en sorte qu'elle parvienne à ceux à qui elle est destinée; et la nécessité d'une évaluation globale effectuée par la mission que le Secrétaire général a envoyée à cet effet sont autant de raisons qui ont amené l'Égypte et d'autres États membres du Groupe de contact de l'Organisation de la Conférence islamique sur la Bosnie et le Kosovo à appuyer la résolution que le Conseil de sécurité a adoptée aujourd'hui. Nous sommes convaincus qu'elle obtiendra l'adhésion de tous les Membres des Nations Unies.

Nous estimons que cette résolution poursuit un objectif exclusivement humanitaire. Nous aurions souhaité dissocier cette question des problèmes politiques actuels et des divers moyens de les régler. Nous avons toutefois accepté certains amendements visant à donner un caractère global à cette résolution pour lui permettre d'être adoptée à l'unanimité. Cependant, malgré le caractère urgent de cette résolution du fait de son aspect humanitaire, elle a été différée en raison de considérations politiques sans pour autant affecter l'unanimité du vote d'aujourd'hui. Le message clair que les auteurs de ce projet, notamment les États membres du Groupe de contact de l'OCI sur la Bosnie et le Kosovo, dont l'Égypte, souhaitent envoyer à la communauté internationale, est que même si le Conseil de sécurité n'a pas un rôle bien défini dans sa quête d'un règlement pacifique, du fait de son incapacité d'assumer ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, il ne saurait être question de négliger la situation humanitaire urgente dans la région. C'est ainsi que la communauté internationale et notamment les Nations Unies, doi-

vent intensifier leurs démarches afin de faire cesser les souffrances humanitaires que subissent les victimes de cette situation ainsi que les souffrances des États qui ont accueilli un grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées et ont assumé par là même un important fardeau matériel et logistique supplémentaire.

À cet égard, nous voudrions remercier le Secrétaire général des efforts particuliers qu'il déploie, ainsi que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et les autres institutions humanitaires en jeu.

Nous espérons que le Conseil de sécurité pourra surmonter ses difficultés actuelles et assumer à nouveau son rôle pour parvenir à un règlement politique global de cette situation de façon à garantir le retour de toutes les personnes déplacées et des réfugiés sous un contrôle international qui garantirait leur sécurité et leur bien-être. Entre-temps, nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle accorde toute l'assistance possible aux personnes déplacées du Kosovo et aux États qui ont subi le contrecoup de cet exode. Nous espérons que ce message clair recueillera l'adhésion totale de la communauté internationale.

Le Président : Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant de l'Ukraine. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Yel'chenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de l'efficacité dont vous faites preuve en assumant actuellement la présidence du Conseil de sécurité. Je voudrais également féliciter votre prédécesseur, l'Ambassadeur Dejammet de la France, qui s'est remarquablement acquitté de ses fonctions de président, le mois dernier.

Alors que nous continuons tous de nous trouver au coeur d'une situation particulièrement inquiétante à cause des frappes de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) contre l'ambassade de Chine le 7 mai 1999, je ne peux qu'attirer l'attention du Conseil sur la position de mon gouvernement qui manifeste sa consternation suite aux rapports faisant état des victimes et des dégâts matériels dont cette ambassade a fait l'objet. Nos profondes condoléances s'adressent au Gouvernement de la République populaire de Chine et aux familles de ceux qui ont été tués ou blessés.

Tandis que les enquêtes sur les causes de cet incident grave se poursuivent et dans l'attente d'une évaluation complète et définitive, la délégation ukrainienne estime qu'une conclusion immédiate s'impose de toute évidence, à savoir que toutes les activités militaires qui ont lieu en République fédérale de Yougoslavie et aux alentours doivent cesser. Dans ce contexte, je tiens à insister sur les termes «toutes activités militaires» qui, selon le plan formulé par le Président Koutchma de l'Ukraine, supposent la fin des activités militaires menées par l'armée régulière, les services de sécurité et les forces paramilitaires de la République fédérale de Yougoslavie et de l'Armée de libération du Kosovo ainsi que l'arrêt simultané, ou du moins la suspension, des frappes aériennes de l'OTAN sur le territoire de la République fédérale de Yougoslavie.

Dès le premier jour, voire les premières heures, du déclenchement des activités militaires contre la République fédérale de Yougoslavie, l'Ukraine a toujours demandé l'arrêt du recours à la force et encouragé la recherche de moyens politiques pour résoudre la crise au Kosovo. Ce faisant, nous avons essayé de mettre en garde toutes les parties concernées contre les conséquences imprévisibles et tragiques de cette opération. Il est regrettable qu'il n'ait pas été tenu compte de nos préoccupations qui ont été reprises par beaucoup d'autres pays.

C'est pourquoi, la délégation ukrainienne souhaite lancer un appel à tous les membres du Conseil de sécurité, seul organe de l'ONU qui assume la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, pour qu'ils interviennent immédiatement en vue de mettre fin aux actions militaires qui continuent de faire de plus en plus de victimes innocentes et qui font obstacle à un règlement politique de la crise au Kosovo. Nous partageons pleinement la conviction du Secrétaire général de l'ONU qui a réaffirmé, à la suite de la tragédie du 7 mai 1999, qu'une solution politique doit être trouvée d'urgence pour résoudre la crise actuelle qui sévit dans la région.

La délégation ukrainienne se félicite qu'après une période d'incertitude assez prolongée, le Conseil de sécurité prend peu à peu conscience du besoin pressant de prendre toutes les mesures possibles pour mettre fin aux hostilités en République fédérale de Yougoslavie et pour empêcher une catastrophe humanitaire imminente dans toute l'Europe. Nous estimons que la résolution qui vient d'être adoptée par le Conseil représente une mesure concrète dans la bonne direction.

Nous espérons que le Conseil de sécurité adoptera très bientôt une décision traçant les grandes lignes d'une solution politique de la crise au Kosovo. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction les principes généraux sur une solution politique de la crise au Kosovo dont ont convenu les participants à la réunion ministérielle du Groupe des

Huit tenue récemment à Bonn, qui concordent avec les propositions de l'Ukraine sur cette question.

Tout en concentrant nos efforts communs sur la recherche d'une solution politique, nous devrions prêter l'attention nécessaire à la situation humanitaire critique qui règne dans la région, et qui menace de dégénérer en une catastrophe humanitaire de grande envergure et sans précédent dans l'histoire européenne depuis la Seconde Guerre mondiale.

Que devons-nous faire pour empêcher ces événements malheureux? Il est important et urgent de trouver les réponses appropriées à cette question. Réfléchissons sur certaines questions simples et évidentes concernant la situation humanitaire qui sévit au Kosovo (République fédérale de Yougoslavie) et aux alentours : comment et à quel moment pouvons-nous assurer le retour volontaire et la vie dans la dignité des réfugiés et des personnes déplacées du Kosovo, compte tenu du fait que l'infrastructure de la province a été totalement détruite? Il n'y a pratiquement plus de maisons, d'hôpitaux, de raffineries de pétrole, de centrales électriques, d'écoles ou de routes au Kosovo. Étant donné qu'il n'y a pas eu de semences dans la province pendant le printemps, il n'y aura aucune récolte à l'automne prochain. Que se passera-t-il lorsque reviendra le froid qui survient habituellement dans la région montagneuse du Kosovo dès le mois de septembre? Qu'en est-il du problème de déminage humanitaire? Nul ne recherche les moyens d'affronter ces problèmes soi-disant mineurs et collatéraux. Au lieu de cela, on peut voir que les activités militaires contre la République fédérale de Yougoslavie ne diminuent pas, bien au contraire. Le moment n'est-il pas venu d'examiner sérieusement la situation tragique des Kosovars et des populations de la République fédérale de Yougoslavie, de la République de Macédoine, de l'Albanie et des autres pays touchés par la crise et d'y mettre fin?

Dans ce contexte, nous accueillons avec satisfaction la proposition opportune du Secrétaire général d'envoyer une mission d'évaluation des besoins humanitaires en République fédérale de Yougoslavie. Nous demandons instamment aux autorités yougoslaves et aux États membres de l'OTAN d'assurer la sécurité du personnel humanitaire de l'ONU qui participe à cette mission ainsi que de tous les autres membres d'organisations humanitaires internationales qui s'acquittent déjà de leur noble tâche au Kosovo. L'Ukraine pense également que la réunion de haut niveau sur la crise dans les Balkans, tenue par le Secrétaire général à Genève les 13 et 14 mai 1999, devrait déboucher sur l'élaboration d'une stratégie plus efficace et plus cohérente du système des Nations Unies pour faire face à la situation catastrophique qui prévaut dans cette région. Nous saluons les efforts acharnés que déploient le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et toutes les autres organisations internationales de secours humanitaires qui travaillent actuellement en Albanie et en République de Macédoine, ainsi que tous les États qui participent au programme d'évacuation humanitaire et ceux qui offrent une assistance humanitaire à titre individuel.

En dépit de la situation économique difficile dans laquelle elle se trouve et qui est en fait compliquée par les pertes économiques causées par les activités militaires qui se déroulent actuellement en Yougoslavie, l'Ukraine apporte sa contribution aux efforts internationaux en fournissant une aide humanitaire aux réfugiés venant du Kosovo. Conformément à la décision prise par le Gouvernement ukrainien, le 5 avril 1999, un certain nombre de convois ont été dépêchés en République de Macédoine et en Albanie pour acheminer l'aide humanitaire. Le montant de l'assistance humanitaire fournie par l'Ukraine, qui comprend l'envoi de vivres, de médicaments, de pansements et d'autres secours de première nécessité, ainsi que d'articles ménagers, s'élève à environ 360 000 dollars. Il y a quelques jours, le Parlement ukrainien a adopté une résolution en vue de fournir une aide humanitaire aux populations de la République fédérale de Yougoslavie. L'Ukraine envisage actuellement d'autres formes d'assistance humanitaire à l'intention de ceux qui sont affectés par la crise au Kosovo, y compris l'accueil d'un certain nombre d'enfants de personnes réfugiées.

Enfin, je souhaite exprimer l'espoir que le bon sens l'emportera finalement, que les hostilités cesseront en République fédérale de Yougoslavie, qu'une solution politique à la crise du Kosovo sera approuvée par une résolution du Conseil de sécurité et que les conséquences tragiques de la catastrophe humanitaire au Kosovo (République fédérale de Yougoslavie) et aux alentours seront éliminées. Combien de temps faudra-t-il encore pour que tout ceci devienne réalité? Quel sera le prix que nous devrons encore payer pour tout nouveau retard pris dans la recherche d'un règlement global de la crise du Kosovo? En Ukraine, nous souhaitons qu'un tel règlement intervienne dès que possible.

Le Président : Je remercie le représentant de l'Ukraine des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Le Président : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Bélarus. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Sychov (Bélarus) (*parle en russe*) : La République du Bélarus, en tant qu'État dont l'histoire est liée à des

guerres destructrices et à des catastrophes écologiques, apprécie grandement et salue le fait que le Conseil de sécurité accorde une importance prioritaire à cette question. En effet, la solution à la crise humanitaire du Kosovo et dans les régions alentours est la clef de l'instauration de la stabilité, non seulement dans la région du conflit mais dans la région des Balkans en général.

Pour ce qui est de la situation au Kosovo, nous continuons de penser que la cause fondamentale de l'aggravation de la situation humanitaire et des flux massifs de réfugiés est l'action militaire menée par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) à l'encontre de la République fédérale de Yougoslavie, en marge du Conseil de sécurité et en violation des normes du droit international généralement reconnues. De nombreuses preuves permettent aujourd'hui de l'affirmer et je pense que les membres du Conseil de sécurité et les représentants des autres États Membres de l'ONU ici présents le savent parfaitement. Une agression est actuellement perpétrée contre un État souverain, ce qui a des conséquences graves. Le dernier exemple flagrant de cette action a été l'attaque lancée contre l'ambassade de la République populaire de Chine à Belgrade, qui a entraîné la mort de membres du corps diplomatique et d'importants dommages matériels.

Chaque jour nous apporte de nouvelles preuves de la destruction de l'économie nationale et des infrastructures de la Yougoslavie et des souffrances de la population civile. Le nombre de victimes s'élève aujourd'hui à plus de 1 000 morts et 4 500 blessés. Parmi la population civile, certaines personnes ont été victimes de bombes en grappe, dont l'utilisation viole les normes internationales. Une fois encore, l'OTAN nous dit qu'il s'agit soi-disant d'une erreur.

La communauté internationale ne peut rester indifférente et accepter cette catastrophe d'ampleur croissante. La République du Bélarus estime que la crise humanitaire ne peut être enrayée tant que l'escalade militaire se poursuit. Cela est contraire à la logique même du maintien de la paix. Nous condamnons sévèrement cette agression contre un État souverain. Le caractère complexe de la situation dans les Balkans repose sur le fait que certains dirigeants politiques et militaires de l'OTAN jouent la carte du Kosovo, sans se préoccuper des intérêts des peuples albanais et serbe, dans leur propre intérêt, en imposant leur force supérieure dans les relations entre États.

À cet égard, nous demandons de nouveau au Conseil de prendre au plus vite les mesures qui s'imposent pour mettre fin à l'agression militaire et aux massacres de manière à parvenir à une situation acceptable pour toutes les parties — situation lourde de conséquences irréversibles pour l'humanité tout entière — par des moyens politiques.

Le Président : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de Cuba. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Rodríguez Parilla (Cuba) (*parle en espagnol*) : Il est encourageant de constater que le Conseil de sécurité utilise ses pouvoirs diminués pour traiter au moins du problème de la situation humanitaire catastrophique qui a été créée dans les Balkans. Il est également encourageant que ceci se produise à l'initiative du Comité des États membres du Mouvement des pays non alignés du Conseil. Je dois dire que ma délégation partage profondément l'inquiétude légitime à l'égard des victimes de ce conflit, à l'égard de tous ceux qui sont morts, de ceux qui ont été blessés, des enfants orphelins, des mères qui ont perdu leurs enfants, de tous ceux qui souffrent de la faim, de ceux qui se retrouvent sans foyer, sans hôpitaux et sans écoles, de ceux qui n'ont pas de moyens de subsistance, des pertes considérables en vies humaines et des dizaines de blessés qu'a entraîné il y a quelques heures le bombardement de Korisa.

Cuba partage les souffrances des centaines de milliers de réfugiés et de déplacés et a déjà offert sa coopération pour soulager ces souffrances. Concernant l'annonce faite par les autorités des États-Unis de leur décision d'utiliser la base de Guantánamo — qui fait partie du territoire cubain et est occupée illégalement et contre la volonté de notre peuple — pour accueillir provisoirement 20 000 réfugiés du Kosovo, notre pays a répondu non seulement en manifestant son accord mais il a même proposé d'augmenter leur nombre si cela était possible. Nous sommes par ailleurs prêts à coopérer pour répondre aux besoins de ces réfugiés en mettant à disposition nos services hospitaliers, notre personnel médical et les fournitures disponibles. Avec la modestie, l'altruisme et la discrétion qui caractérisent les actions humanitaires lorsqu'elles sont sincères, Cuba a offert dès le 5 avril d'apporter une contribution en envoyant 1 000 médecins, à titre gracieux, pour répondre aux besoins des réfugiés kosovars.

Chaque réfugié est une tragédie humaine que l'on ne saurait réduire à des statistiques froides, encore moins utiliser au service de propagandes politiques ou pour faire les grands titres des journaux. Il serait utile de disposer d'informations officielles et complètes en ce qui concerne le nombre de réfugiés qui ont été accueillis et les conditions dans lesquelles ils vivent de la part de ceux qui, dans le même temps, sont les responsables de cette situation. Avec

leurs ressources considérables et leurs nombreux péchés, les membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) semblent plus enclins, selon les chiffres, à créer des réfugiés qu'à les accueillir.

On ne saurait oublier non plus que d'autres crises humanitaires terribles ont lieu en ce moment, en particulier en Afrique, et qu'elles ne reçoivent pas l'attention nécessaire des Nations Unies, de la communauté internationale et de la presse. Les ressources destinées à répondre aux besoins urgents de 11 millions de personnes en Afrique sont inférieures à celles que l'on a mises à la disposition des pays des Balkans.

Il est préoccupant de constater que la résolution qui vient d'être adoptée ne dit pas un mot en ce qui concerne l'urgente nécessité de mettre fin aux bombardements des États-Unis et de l'OTAN contre la Yougoslavie, bombardements qui ont entraîné la mort de centaines de civils et des milliers de blessés, ainsi qu'une véritable catastrophe humanitaire. Les actes de génocide, sous la forme de bombardements délibérés contre des objectifs civils et des interventions systématiques pour priver la population de moyens de subsistance, doivent cesser immédiatement. On ne saurait accepter aucun accord, et le Conseil de sécurité ne devrait en aucun cas adopter le soi-disant accord du Groupe des Huit, tant que les bombardements se poursuivent.

Cuba réitère qu'elle condamne fermement le bombardement de l'ambassade de Chine à Belgrade, qui a entraîné des morts, des blessés et la destruction de l'immeuble, et elle réaffirme la nécessité de mener une enquête impartiale, immédiate et complète et de publier immédiatement les résultats de celle-ci et de punir sévèrement les responsables. Le Conseil de sécurité doit continuer d'examiner la question, comme il en a l'obligation et le pouvoir, conformément à la Charte des Nations Unies.

Le Président : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Albanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Nesho (Albanie) (*parle en anglais*) : L'Albanie appuie fermement la résolution dont le Conseil de sécurité est aujourd'hui saisi. Nous voudrions remercier tout particulièrement les délégations du Bahreïn et de la Malaisie qui sont à l'origine de cette résolution, ainsi que les autres auteurs.

Les Albanais accordent un grand intérêt à cette résolution et ils sont profondément reconnaissants de tous les efforts déployés par la communauté internationale pour mettre fin à la catastrophe humanitaire qui se déroule en ce moment. Cette catastrophe est la plus grave que l'Europe ait connue depuis la Seconde Guerre mondiale. Près de 500 000 personnes déportées sont entrées en Albanie à ce jour après une tentative désespérée de rester chez eux. Le nombre de déportés a donc atteint 1 million de personnes depuis le début de la politique de nettoyage ethnique et de génocide au Kosovo.

Ces personnes ont été poussées à quitter le Kosovo à la suite des crimes monstrueux commis par le régime criminel serbe de Belgrade qui mène une politique systématique de torture, de meurtres, de massacres, de mutilations, de viols, de destruction délibérée de biens et de bétail et autres crimes contre l'humanité. Plus de 100 000 Albanais sont portés disparus tandis que des milliers et des milliers se trouvent séparés de leur famille ou sont utilisés comme boucliers humains ou comme réservoirs de sang pour les barons de la guerre serbes. Des convois sans fin de déportés désespérés vident de leurs habitants les territoires albanais qui sont littéralement mis à feu et truffés de charniers. C'est là le destin de centaines de milliers d'Albanais du Kosovo, déportés de force en Albanie, en ex-République yougoslave de Macédoine, au Monténégro et en Bosnie. Leur seul espoir est que la communauté internationale puisse mettre fin à leurs souffrances sans fin.

Le Gouvernement albanais a déjà reçu des déportés albanais et continue de leur accorde de l'aide. L'Albanie coopère avec tous ceux qui fournissent une assistance et se félicite vivement de leur aide. Nous voudrions remercier tout particulièrement le Gouvernement des États-Unis ainsi que les gouvernements de tous les États membres de l'Union européenne et l'Union européenne elle-même, les Gouvernements australien, turc, pakistanais, norvégien et japonais, et les gouvernements des pays arabes pour l'assistance considérable qu'ils ont fournie en vue d'alléger les souffrances des déportés. Nous accordons une grande importance aux activités menées par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) en tant qu'agence chef de file dans ces efforts de secours et mon gouvernement réitère sa volonté de coopérer avec tous les organismes des Nations Unies pour faire face à l'immense tâche qui nous attend.

À ce jour, la population albanaise en Albanie a manifesté un grand appui à l'égard de la situation difficile de ses frères et soeurs du Kosovo. Plus de 70 % des déportés sont pris en charge par de simples familles albanaises, et nous pensons qu'elles méritent une vive reconnaissance et un soutien appréciables.

Il est regrettable que la communauté internationale et l'ONU doivent aujourd'hui déployer d'énormes efforts pour panser de nouvelles blessures résultant d'un crime ancien qui a pris son origine il y a 10 ans dans les Balkans. À la catastrophe humanitaire en Bosnie, où des centaines de milliers de personnes ont perdu la vie et plus de 2 millions de réfugiés ont quitté leur foyer, s'ajoutent les souffrances d'Albanais avec 1 million de déportés et des milliers de morts. Alors que le Conseil de sécurité adoptait les résolutions 1160 (1998), 1199 (1998) et 1203 (1998), un pays prétendant faire partie de l'ONU répondait par un nettoyage ethnique et un génocide, et demandait que sa souveraineté soit respectée par l'ONU. Comme si l'expulsion des Albanais ne suffisait pas, des tirs d'artillerie sont lancés de la Serbie sur le territoire d'un autre pays souverain.

Nous avons entendu aujourd'hui que des réfugiés rentrant chez eux ont été tués. Nous ne savons pas d'où proviennent ces informations à certains membres mais, à ce jour, aucun réfugié — je répète : aucun réfugié — n'est retourné au Kosovo. Il se peut que certains Albanais aient été tués par erreur mais ils sont tout à fait convaincus que cette tragédie ne pourra pas s'arrêter sans l'aide du monde civilisé qui protège les valeurs humaines.

Le peuple albanais est pleinement convaincu de la valeur de la mission et des actions de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). L'OTAN protège aujourd'hui les mêmes valeurs pour lesquelles l'ONU a été créée et le peuple albanais regrette que l'ONU n'ait pu adresser le même message en raison de l'hypocrisie et des obstacles élevés par certains de ses Membres.

L'Albanie se félicite de toute initiative de la communauté internationale susceptible de résoudre la crise au Kosovo, de mettre fin à la catastrophe humanitaire et qui respecte la liberté des peuples qui adhèrent fermement aux principes de cette Organisation.

Le Président : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est M. Ahmad Haji Hosseini, Observateur permanent adjoint de l'Organisation de la Conférence islamique auprès de l'Organisation des Nations Unies, à qui le Conseil a adressé une invitation en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Hosseini (Organisation de la Conférence islamique) (*parle en anglais*) : Au nom de l'Ambassadeur Mokhtar Lamani, Observateur permanent de l'Organisation de la Conférence islamique auprès de l'Organisation des Nations Unies, présentement absent, je prends la parole pour exprimer notre vive préoccupation face à la crise du Kosovo et aux souffrances subies par le peuple innocent du Kosovo.

Depuis la cessation arbitraire de l'autonomie du Kosovo, décidée par les autorités de Belgrade en 1989, nous avons, à l'instar de la communauté internationale, suivi avec un profond désarroi les actes atroces commis par les Serbes contre la population innocente et laborieuse du Kosovo ainsi que les campagnes de nettoyage ethnique qui nous rappellent les sinistres agissements également menés contre la population de la Bosnie-Herzégovine par les Serbes.

Il est regrettable que l'expérience de la Bosnie n'ait pas donné aux Serbes une importante leçon d'histoire, à savoir que lorsque une nation essaie d'en écraser une autre, elle le fait en subissant le même sort.

Il convient de rappeler au Conseil que le Groupe de contact de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) pour la Bosnie-Herzégovine et le Kosovo, réuni le mois dernier au niveau des ministres des affaires étrangères à Genève, a regretté que le Conseil de sécurité n'ait pas été en mesure de s'acquitter de sa responsabilité au Kosovo, conformément à la Charte des Nations Unies. Il a réaffirmé que le Conseil de sécurité assume la principale responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales et qu'en s'acquittant de ses tâches, il est appelé à agir au nom des États Membres de l'ONU.

Les ministres ont manifesté leur solidarité envers les Kosovars en cette heure difficile, et se sont engagés, entre autres, à contribuer à la surveillance et aux opérations de maintien de la paix au Kosovo dans le cadre des efforts internationaux de maintien de la paix.

Depuis la réunion de Genève, les efforts diplomatiques des ministres des affaires étrangères du Groupe de contact de l'OCI visant à trouver une solution viable à la crise au Kosovo, ont été intenses et ont conduit à l'appui du Groupe de contact à la résolution adoptée par le Conseil — résolution introduite par les Représentants permanents de Bahreïn et de la Malaisie, et présentée au Conseil par le Représentant permanent de la Gambie, tous membres de l'OCI.

La résolution aborde, en particulier, l'aspect humanitaire de la crise au Kosovo, qui est une source de grave préoccupation en ce moment. De par sa nature, la résolution permet au Conseil de sécurité d'agir dans l'unité et sans controverse, ce qui aurait pu sinon faire obstacle à sa capacité d'agir rapidement sur la question dans le cadre de ses responsabilités en cette heure grave.

Nous espérons que la réponse que viennent de donner les membres sera un facteur important permettant de sortir le peuple kosovar de l'agonie dans laquelle il se trouve et de le soulager des souffrances qu'il subit en ce moment.

M. Türk (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je voudrais faire quelques observations à la lumière du débat, et compte tenu de la teneur de la résolution que nous venons d'adopter.

La résolution est importante essentiellement pour deux raisons. Tout d'abord, elle définit clairement les priorités de l'action humanitaire, qui exige du Conseil de sécurité un appui politique sans réserve. Elle définit une démarche qui exige un engagement politique et des efforts concrets soutenus de la part des États Membres de l'ONU. En plus de la valeur inhérente à l'action humanitaire, les mesures mentionnées dans la résolution représentent également une priorité politique. La plupart des États Membres de l'ONU le comprennent déjà. Cependant, un nouvel accent mis sur cette priorité, déclaré officiellement par le Conseil de sécurité, ajoute à la compréhension du caractère prioritaire de ces tâches.

La discussion de ce soir a montré qu'il y a des déformations des faits et des interprétations erronées du droit international. Il est donc important que la résolution adoptée ce soir fixe clairement les priorités. C'est l'un des deux facteurs fondamentaux de la pertinence de cette résolution.

Deuxièmement, la résolution contient un élément important susceptible d'aider le Conseil de sécurité à recouvrer son rôle au titre de la Charte des Nations Unies. Plusieurs membres du Conseil de sécurité ont parlé de ce potentiel dans leurs déclarations. La résolution aborde les différents domaines de l'activité humanitaire où se retrouvent les préoccupations humanitaires, les préoccupations en matière de sécurité et les préoccupations politiques. Ces questions doivent être abordées tant au niveau de l'action militaire concrète qu'au niveau de la prise de décision politique. Elles demeurent donc parmi les préoccupations importantes du Conseil de sécurité.

Enfin, la résolution envisage une solution d'ensemble. Cette solution exigera un cadre politique approprié. Dans ce contexte, la résolution fait référence à l'initiative prise récemment par les ministres des affaires étrangères du Groupe des Huit. La déclaration faite par les ministres des affaires étrangères du Groupe des Huit, le 6 mai, contient un ensemble de concepts fondamentaux à partir desquels la recherche de la paix peut commencer. Ces concepts doivent être élaborés et précisés plus avant, et le Conseil de sécurité devrait jouer un rôle dans ce processus. Nous espérons qu'un effort déterminé dans ce sens sera amorcé bientôt. Ce processus permettra également au Conseil de sécurité d'examiner les causes des crises humanitaires, dont certains orateurs ont parlé ce soir.

Nous pensons que cette approche est la bonne. Elle est graduelle et n'a pas encore été pleinement appuyée. Les abstentions dans le vote de ce soir témoignent de cette absence d'appui unanime. Cependant, nous voudrions inviter les membres du Conseil à comprendre que l'unité et la détermination de la communauté internationale tout entière sont les conditions essentielles du succès des efforts de paix, et nous pensons que la résolution adoptée ce soir constitue une contribution pertinente à cette fin.

Le Président : Il n'y a plus d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité est donc parvenu au terme de la phase actuelle de son examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

La séance est levée à 1 h 55.